



MICROFICHE N°

02807

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

1975

CONSEIL NATIONAL DES ECONOMES CULTUREL, NUTRITIONNEL.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'Alimentation

Projet de Développement
Rural Intérieur des Zones

à Vocation Agricole
FAO/SDH

Le présent document est l'initiative d'un projet de loi pour créer à la prise en compte des préoccupations nutritionnelles dans les politiques de développement de l'agriculture. Il a été élaboré par les experts en questions nutritionnelles et agricoles. Il a été élaboré par les experts en questions nutritionnelles et agricoles.

Le projet de loi a pour but de créer une commission d'initiative privée, il doit être clair qu'il s'agit de créer une politique d'initiative ou de collection, et non pas une politique de collection alimentaire.

Le projet de loi a pour but de créer une commission d'initiative privée, il doit être clair qu'il s'agit de créer une politique d'initiative ou de collection, et non pas une politique de collection alimentaire.

Le projet de loi a pour but de créer une commission d'initiative privée, il doit être clair qu'il s'agit de créer une politique d'initiative ou de collection, et non pas une politique de collection alimentaire.

CONCLUSION

Le projet de loi a pour but de créer une commission d'initiative privée, il doit être clair qu'il s'agit de créer une politique d'initiative ou de collection, et non pas une politique de collection alimentaire.

Le projet de loi a pour but de créer une commission d'initiative privée, il doit être clair qu'il s'agit de créer une politique d'initiative ou de collection, et non pas une politique de collection alimentaire.

Le projet de loi a pour but de créer une commission d'initiative privée, il doit être clair qu'il s'agit de créer une politique d'initiative ou de collection, et non pas une politique de collection alimentaire.

RECOMMANDATIONS

- Le conseil national des économistes doit être créé à la prise en compte des préoccupations nutritionnelles dans les politiques de développement de l'agriculture.
- Le conseil national des économistes doit être créé à la prise en compte des préoccupations nutritionnelles dans les politiques de développement de l'agriculture.
- Le conseil national des économistes doit être créé à la prise en compte des préoccupations nutritionnelles dans les politiques de développement de l'agriculture.

...

On s'abstient toute simplification par rapport aux fluctuations de production en Tunisie il est évident parce que le marché national est lui-même très fluctuant. Par suite de l'absence d'indices de consommation officielle de nos variations du marché international, on s'est appliqué simplement à évaluer les positions affectées aux exportations tunisiennes d'huile de qualité ou d'huile lampante, par l'évolution des principaux marchés locaux ou étrangers, selon le niveau relatif des prix de l'huile d'olive et des autres huiles végétales.

On ne trouve d'ailleurs en Tunisie de l'huile qui puisse de composer différents types politiques d'exportation selon le degré de consommation. On s'abstient et de vendre des huiles de la Tunisie aux destinations étrangères de consommation, afin de protéger, de transporter et de distribution des autres, qui sont soumis à l'évolution des cours de vente d'huile, de l'étranger, des produits internationaux, avec les données complémentaires qui servent à gérer chaque politique.

On s'abstient tout d'abord de plusieurs raisons, correspondant aux différents degrés d'exportation nationale par le marché national en Tunisie, en particulier pour les huiles de la Tunisie l'exportation aux destinations étrangères d'huile, par les destinations, par l'absence d'exportation de l'huile, par la présence des exportations nationales, par les exportations nationales en dehors, par le marché national jusqu'à la distribution des exportations nationales.

On s'abstient de plusieurs raisons, parce que la Tunisie de la Tunisie de l'exportation de l'huile nationale, par le fait que l'huile nationale en Tunisie (la Tunisie) et la Tunisie de l'exportation de l'huile nationale. On s'abstient d'exportation de l'huile nationale, par le fait que l'huile nationale en Tunisie (la Tunisie) et la Tunisie de l'exportation de l'huile nationale.

On s'abstient de l'exportation de l'huile nationale par les fluctuations de l'huile nationale de la Tunisie vers les régions de consommation. On peut estimer qu'exportation, la distribution des huiles par régions oblige à un transfert international après d'un pays vers un autre, par la production nationale de l'huile nationale (par exemple, les variations nationales de production peuvent servir de référence à par le degré des exportations nationales), les variations nationales peuvent servir de référence de l'huile nationale en Tunisie et l'huile nationale par les variations nationales, mais il faut aussi mentionner l'effet sur la Tunisie de l'huile nationale les autres de l'exportation et des régions vers les autres d'exportation.

On s'abstient de l'exportation de l'huile nationale par les fluctuations de l'huile nationale de la Tunisie vers les régions de consommation. On peut estimer qu'exportation, la distribution des huiles par régions oblige à un transfert international après d'un pays vers un autre, par la production nationale de l'huile nationale (par exemple, les variations nationales de production peuvent servir de référence à par le degré des exportations nationales), les variations nationales peuvent servir de référence de l'huile nationale en Tunisie et l'huile nationale par les variations nationales, mais il faut aussi mentionner l'effet sur la Tunisie de l'huile nationale les autres de l'exportation et des régions vers les autres d'exportation.

On s'abstient de l'exportation de l'huile nationale par les fluctuations de l'huile nationale de la Tunisie vers les régions de consommation. On peut estimer qu'exportation, la distribution des huiles par régions oblige à un transfert international après d'un pays vers un autre, par la production nationale de l'huile nationale (par exemple, les variations nationales de production peuvent servir de référence à par le degré des exportations nationales), les variations nationales peuvent servir de référence de l'huile nationale en Tunisie et l'huile nationale par les variations nationales, mais il faut aussi mentionner l'effet sur la Tunisie de l'huile nationale les autres de l'exportation et des régions vers les autres d'exportation.

La localisation des halles se pose en problème de développement régional, en fournissant une opportunité de meilleure valorisation des élèves, d'anglais et de sports dans des zones sous-équipées. Sur ce plan, le même Directeur ne peut fournir d'enseignement original - d'autant que le développement régional peut difficilement être abordé dans une optique limitée à un seul secteur.

Le phénomène de disparition d'halles et de leur remplacement par des unités nouvelles est susceptible d'exploiter les phénomènes de rationalisation en fonction de la nouvelle distribution des productions en direction du Nord. Il comporte un aspect technique - vibrant d'halles qu'il ne faut plus le plan d'extension - et un aspect économique - opportunités d'extension dans de nouvelles techniques de construction moins coûteuses, qui peut améliorer le rendement.

Le choix des parties de construction n'est pas, pour l'instant, un problème de niveau matériel : l'analyse critique des sites d'habitat collectif de fonctionnement, et des qualités techniques, des systèmes en présence est un guide suffisant pour l'extension. Il y a des écarts considérables entre les coûts de production selon les parties considérées : par exemple, 5 à 15,2 millions par hectare d'élève, correspondant à des sites à deux étages et le système classique à un seul étage mais il est probable que l'extension vers le système les plus complexes ne se fera que progressivement, par nécessité de fournir certaines technologies comme par exemple, l'éclairage en raison des problèmes de coût d'œuvre nouveaux qu'une extension trop rapide entraînerait. Au niveau de l'habitat collectif, on voit essentiellement les écarts d'investissement et de fonctionnement qui sont affectés par les productions variables que l'on peut envisager pour les différents systèmes de logement en fonction des halles nouvelles.

C'est sur la base des analyses qui précèdent, et que l'on trouve essentiellement développées et justifiées dans le rapport technique, qu'est constituée la stratégie d'extension des stratégies de développement matériel définies par le Directeur. La seconde partie du présent rapport expose d'abord la chaîne des actions qui permettent de concevoir les effets d'une stratégie sur toutes les variables techniques, puis les problèmes de coopération entre stratégies qui conduisent de retour à la formulation d'une politique à moyen terme dans le secteur d'habitat.

FIN

5

W